

011/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	2
Votants	4

Présents : M. GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Absents excusés représentés : Mme LEBouc Nathalie (pouvoir à Mme BONETY Myriam), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle)

Absents excusés : Mme EYMARD Laurence, Mme LEMEUR Sabrina, M. NOUVEL Yannick.

Absente : Mme BLANC Chantal.

Secrétaire de séance : Mme BONETY Myriam

Objet : Délibération adoptant le Budget Primitif 2024.

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune qui doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal et donne lecture des propositions par chapitre et par article arrêtées lors de la réunion de la commission des finances le 20 mars 2024.

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales le budget primitif est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 019 788.00 €,
- En section d'investissement à 128 600.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2024,

Vu le projet du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :**

⇒ *Dépenses de fonctionnement :*

Chapitre 011 – Charges à caractère général = 355 588.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés = 527 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 119 200.00 €

Chapitre 66 – Charges financières = 12 000.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240328-0112024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



011/2024

Chapitre 68 – Dotations aux provisions = 6 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement = 1 019 788.00 €

⇒ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 013 – Atténuation de charges = 1 000.00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaines et ventes = 57 500.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes = 75 655.00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale = 667 394.00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations = 128 239.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 90 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement = 1 019 788.00 €

⇒ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes = 48 600.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales = 80 000.00 €
Total des dépenses d'investissement = 128 600.00 €

⇒ **Recettes d'investissement :**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 48 600.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales = 80 000.00 €
Total des recettes d'investissement = 128 600.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOIRAND

Le Secrétaire de séance,
M. BONETY



Envoyée en Préfecture le
Reçue en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240328-0112024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

